## REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023 01 04

**OBJET: PRIME DE NOEL 2023 POUR LES ENFANTS DES TRAVAILLEURS PRIVES** 

D'EMPLOI

En exercice: 17

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente,

Présents: 9

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,

Absents représentés : 6 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

Absents excusés: 0

Monsieur Marc TOURELLE, Président.

Absents: 2 Votants: 15

> Membres présents: Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Pauline LACLEF, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIRIBARRONDO

## Absents excusés et représentés :

Delphine FOURCADE: pouvoir à Marc TOURELLE André BLUZE: pouvoir à Patrick KOEBERLE

Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Marie-Hélène HUCHET

Danielle DUREL: pouvoir à Laurent HIRIBARRONDO

Christine HANQUEZ: pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER

Liliane MORELLEC: pouvoir à Anne PICHON

Absents excusés: Sylvy HAUF, Jean-Michel RAGUENES,

\*\*\*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2022-04-01 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 27 septembre 2022 relative à l'attribution d'une prime de Noël de 50 euros pour les enfants de moins de seize ans des travailleurs privés d'emploi et inscrits à Pôle Emploi au titre de l'année 2022

Accusé de réception en préfecture 078-267801322-20230928-2023-04-01-DE Date de réception préfecture : 03/10/2023

CONSIDERANT que les dispositions de mise en œuvre de cette aide prévoient la révision du quotient familial au regard du dernier indice des prix à la consommation, hors tabac : juillet 2023 = + 4.2 % sur les douze derniers mois ;

Entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1°) **DECIDE** de fixer le montant du quotient familial permettant de déterminer l'octroi d'une prime de Noël pour les enfants de moins de seize ans des familles de travailleurs privés d'emploi et inscrits à Pôle Emploi à 703 pour l'année 2023 ;
- 2°) **PRECISE** que cette aide sera versée aux familles ayant un quotient familial de ressources mensuelles inférieur à 703 et qu'elle sera de 50 € par enfant de moins de seize ans ;
- 3°) PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2023 et suivants.

37, rue André

Lebourblanc

78590 NOISY LE ROI

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits unal d' Au registre sont les signatures

Au registre sont les signatures A NOISY-le-ROI, le 2 octobre 2023 Le Vice-Président, Patrick KOEBERLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S. Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération Publiée le 4 octobre 2023

> Accusé de réception en préfecture 078-267801322-20230928-2023-04-01-DE Date de réception préfecture : 03/10/2023